**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-35E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU KENYA**

*23 Janvier 2020*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la cordiale bienvenue à la délégation du Kenya et la félicite pour la présentation de son rapport au titre du troisième cycle de l’Examen Périodique Universel.

Le Burkina Faso note avec intérêt les progrès enregistrés par le Kenya dans la mise en œuvre des recommandations qu’il a acceptées en 2015.

Le Burkina Faso se félicite, en particulier de l’organisation de la réunion interministérielle transfrontalière sur le thème de l’éradication des mutilations génitales féminines qui a abouti à la signature d’une déclaration par laquelle le Kenya, l’Ouganda, l’Éthiopie et la Somalie se sont engagés à mettre fin aux mutilations génitales féminines transfrontalières sur leur territoire.

Malgré ces développements positifs, le Burkina Faso est préoccupé par la persistance de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d’enfants, en dépit de la criminalisation de ces pratiques. C’est pourquoi, dans un esprit constructif, le Burkina Faso recommande au Kenya :

1. d’adopter une politique nationale visant à éliminer les mutilations génitales féminines ;
2. d’accroitre les ressources allouées au Conseil pour la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Pour conclure, nous souhaitons au Kenya un examen couronné de succès.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**